

Section Régionale Normandie
SNPAM CGT
Adresse pour toute correspondance
DRAM HAUTE-NORMANDIE
4, rue du colonel Fabien
BP34
76083 LE HAVRE CEDEX

LE HAVRE le 28 octobre 2009

Aux Personnels des DRAM et DDAM Granville à Dunkerque

CTPR du 27 octobre 2009 concernant les projets de services DIRMER LH DML 14,50, 59, 62 et 76.

Au cours des présentations des organigrammes découlant parfois de projets de services concernant la DIRMER LH et les DML 14, 50, 59, 62 et 76, vos trois représentants CGT, souvent en accord avec le quatrième représentant des personnels (FO LEBARON, THEMIS) ont insisté sur les points suivants:

- Le refus de la RGPP et des réformes pour les réformes sans concertations profondes et réfléchies avec les personnels et les représentants suivant le triptyque: Missions-Organisations-Effectifs, Métiers et compétence (Formation, Qualifications), Personnels (pas de mobilité géographique ou fonctionnelle non désirée), à une exception près le 59 où le DDTM a mis en place 2 à 3 réunions dans chaque service en participant lui-même au moins une fois (d'après lui, il a rencontré les personnels de la DDAM 59, soit une douzaine de personnes, deux fois (été et depuis la rentrée),
- La manière dont est menée la réforme dans des délais délirants en contradictions avec les textes en place et sans ceux qui sont nécessaires pour tenir impérativement la date du 01/01/2010 fixé par le gouvernement au détriment de la concertation sur le fond (c.f. 1^{er} point), des engagements des Grenelles Environnement et Mer signés par le Président de la République et le Gouvernement,
- Du non respect des procédures décrites dans les circulaires Premier Ministre, Secrétariat Général du Gouvernement et SG MEEDDM, de l'absence de textes précis pour les DDTM/DML pourtant existant pour les DREAL et les DIRMER (notamment sur le droit de recours par rapport au processus collectif d'affectation, délais de notification et d'acceptation, principe d'acceptation, ...),
- La mise en place d'organigrammes pléthoriques au niveau Direction (et autres avantages)
- Le manque d'information, de transparence, de cohérence et de respect aux agents entre le discours affiché «tout va bien» et la réalité du terrain qui cause une inquiétude parmi les agents parfois très grande,
- La présentation soit de simples organigrammes détaillés (plus ou moins) comme projets de service ou soit de projets de service insuffisamment approfondis.

En conséquence de quoi, les représentants du personnels lors des votes sur les 6 organigrammes ont voté:

- Contre les organigrammes DIRMER et DML 14, 50, 62 et 76,**
- S'abstenant sur l'organigramme DML 59 en raison de l'investissement personnel du DDTM 59 et de la mise en place des groupes de travail dans chaque service (1 dans une DML avec minimum 2 réunions).**

Les représentants de l'administration ont à chaque fois voté pour mais ils étaient au nombre de trois.

Conclusion

A l'exception du projet de service de la DML 59, les projets de services et ou organigrammes ont recueillis 4 voix contre (Représentants des personnels), 0 abstentions et 3 pour(administration). Le vote concernant la DML 59 a eu pour résultats 0 voix contre , 4 abstentions (Représentants des personnels) et 3 pour(administration).

5 des 6 organigrammes ont donc fait l'objet d'un rejet de la part du CTPR de la DRAM LH.

Les représentants SNPAM-CGT des personnels au CTPR DRAM LH

Copie: A.GODEC, N.MAYER, BN, tous agents 14, 50 et 76, P CRIGNON (pour tous agents 62 et 59).